

Chantier de la Galerie des Janots La Ciotat (13)

Mardi 20 juin 2017

La journée est consacrée à la visite d'un chantier de creusement par tunnelier d'une galerie longue de 2 750 m entre les communes de Cassis et La Ciotat. Cette galerie fera partie des ouvrages qui alimentent le sud des Bouches-du-Rhône en eau brute de la Durance.

La liaison en travaux est l'antenne qui alimente La Ciotat depuis Cassis. Actuellement, cette antenne est un ouvrage datant de 1956/1964 situé dans le tunnel SNCF des Janots, avec deux inconvénients : une capacité de transit limitée et des contraintes d'exploitation liées au tunnel SNCF.

Le chantier consiste à renouveler l'ouvrage, en creusant en parallèle du tunnel ferroviaire. Le creusement s'effectue à partir de La Ciotat vers Cassis.



Le tunnelier Augustine dans l'atelier de son fabricant Robbins.



Le chantier du tunnel à l'entrée Jadots.

La galerie est constituée d'un seul tube. Elle est excavée à partir de la tête aval à l'aide d'un tunnelier ouvert roches dures. Le diamètre d'excavation est de 3,50 m. Le gabarit de la future galerie sera de 3 mètres intérieur utile minimum, après pose des revêtements.

Le tracé de la future galerie recoupe une série sédimentaire monoclinale à faible pendage, constituée principalement de calcaires, calcaires gréseux, grès coquilliers, marnes et calcaires marneux.

Le creusement est assuré par le tunnelier *Augustine*, fabriqué par Robbins, spécialement conçu et produit pour le projet. D'un diamètre de 3,50 m et d'une longueur totale de 135 m, il exerce une poussée de 500 tonnes. La vitesse de la roue de coupe est de 14 tr/min.

Le chantier de creusement, objet de la visite Sim, est mené par Eiffage Génie civil, département Projets spécifiques souterrains.

programme

- 9 h 00 **Accueil des participants à la Galerie des Janots**
- 9 h 30 **Présentation du projet**, par Marc Dhiersat, directeur du chantier Galerie des Janots, Eiffage Génie civil – pôle Projets spécifiques
- 10 h 30 **Visite du chantier souterrain**
- 12 h 15 Déjeuner
- 14 h 30 Clôture de la journée

important

Le nombre de visiteurs est limité à 14 personnes. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Prévoir impérativement : casque, bottes ou chaussures de sécurité, vêtements de sécurité haute visibilité.

Nous insistons sur la difficulté d'accès physique au chantier. Il est absolument nécessaire d'être en très bonne forme physique pour la visite. Sur demande, le district assurera pour quelques visiteurs extérieurs un rendez-vous dans une gare de la région (Marseille ou Aix TGV).

conditions générales

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

Journée technique district Méditerranée
Chantier de la Galerie des Janots
La Ciotat (13)
mardi 20 juin 2017

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Secteur : administration - organisme public recherche - ingénierie enseignement fédération - association

industrie fabricant de produit finis exploitant constructeur - fournisseur autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation : 52 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : /

65 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par CB Eurocard Mastercard Visa American Express

N° : / / /

Date d'expiration : / 3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire :

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT17-07) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

www.lasim.org